

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2021

ORDRE DU JOUR

Numéro de délibération	OBJET	PAGE
2021/006	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FEVRIER 2021	3
2021/007	CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION POUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS ET OBSERVATIONS	4
2021/008	DESENGAGEMENT ET REAFFECTATION DES ENVELOPPES D'AIDES FINANCIERES DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2016-2021	5
2021/009	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	8
2021/010	AFFECTATION DU RESULTAT 2020 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021	9
2021/011	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021	10
2021/012	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DU TCO POUR LA REALISATION D'UNE STRATEGIE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE GEMAPI	13
2021/013	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - CHEMIN LIGNE CHEREAU	14
2021/014	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - IMPASSE JUJUBES /MIRABELLES	15
2021/015	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - RUE DES PERDRIX	16
2021/016	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - RUE DES PRIMEVERES	17
2021/017	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - CHEMIN DES REMPARTS	18
2021/018	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - CHEMIN PAVADE	19
2021/019	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA CIVIS	20

2021/020	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CINOR POUR LA REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA RUE JEAN CHATEL	21
2021/021	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CINOR POUR L'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USEES SUR LA RUE DU GENERAL DE GAULLE A SAINTE-MARIE	22
2021/022	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CINOR POUR L'OPERATION D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA RUE DU BEARN	23
2021/023	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CASUD POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL METIER	24
2021/024	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CINOR POUR LA SECURISATION DU RESEAU D'AEP DANS LES HAUTS DE SAINTE-MARIE	25
2021/025	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS	26
2021/026	PARTENARIAT DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT POUR LA MISE AU POINT D'UN OUTIL D'EVALUATION BIOLOGIQUE DES EAUX DE TRANSITION DE LA REUNION - PROJET : TRANSPHYT	28
2021/027	CONVENTION DE RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION POUR L'ETUDE DES POPULATIONS D'INVERTEBRES AQUATIQUES DES COURS D'EAU DES HAUTS DE LA REUNION - PROJET INVERDO	29
2021/028	EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020-2022 EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION DU FUTUR SIEGE DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION AUPRES DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT	30
2021/029	EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION DU FUTUR SIEGE DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION AUPRES DE LA BANQUE POSTALE	31

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 7

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 12

Vote : - Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/006 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FEVRIER 2021**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU le code de l'environnement notamment son article R213-66,
- VU le règlement intérieur du conseil d'administration dans sa version adoptée par délibération 2017/031 du 25/10/2017,
- VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- VU l'exposé des motifs présenté en séance,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 février 2021 tel que joint en annexe.

Fait à Saint-Denis, le

19 MAI 2021P/Le Président,
Le Président de Séance,**Patrick MALET**

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/007 : CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION POUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS ET OBSERVATIONS**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

VU le code de l'environnement,

VU le code des juridictions financières,

VU le rapport définitif de la Chambre Régionale des comptes,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance par le Directeur de l'Office de l'eau Réunion,

DECIDE

- De prendre acte des actions entreprises suites aux observations de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de l'Office de l'eau Réunion sur les exercices 2015 et suivants.

Fait à Saint-Denis, le

19 MAI 2021P/Le Président,
Le Président de Séance,**Patrick MALET**



Conseil d'administration du 19 mai 2021

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

DELIBERATION 2021/008 : DESENGAGEMENT ET REAFFECTATION DES ENVELOPPES D'AIDES FINANCIERES DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2016-2021

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
 VU la délibération 2015/066 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 2 décembre 2015 validant le programme pluriannuel d'intervention pour la période 2016-2021,
 VU la délibération 2019/003 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 13 février 2019 portant évolution du programme pluriannuel du bassin porté par l'office de l'eau,
 VU la délibération 2020/053 portant désengagement et réaffectation des enveloppes d'aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
 VU les conventions de financement concernées,
 Considérant la nécessité de procéder à un réajustement des enveloppes par objectifs
 Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,
 Considérant l'avis favorable de la commission programme d'intervention et redevances du 28 avril 2021,
 VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

DECIDE

1. De solder les 3 opérations listées des cycles 2006-2009 et 2010-2015 pour un montant total de désengagement de 32 867,10 €

Référence dossier	Pétitionnaire	Projet	Numéro Convention ou de délibération	Montant de la subvention attribuée	Total soldé	Total à désengager
2007-005	Fabrice Hoareau	Renouvellement de goutteur	2008/006	2 440,00 €	1 952,00 €	488,00 €
TOTAL (2006-2009)				2 440,00 €	1 952,00 €	488,00 €
2011-004	Blablaprod	Emission Loca'terre	2011/30	30 000,00 €	27 566,98 €	2 433,02 €
2010-038	La Créole	Pose d'équipements de télégestion	2011/19	185 000,00 €	155 053,92 €	29 946,08 €
TOTAL (2010-2015)				215 000,00 €	182 620,90 €	32 379,10 €
TOTAL GENERAL				217 440,00 €	184 572,90 €	32 867,10 €

2. D'abonder les enveloppes d'aide financière du programme pluriannuel d'investissement de 32 867,10 € correspondant au montant total à désengager des cycles 2006-2009 et 2010-2015.

3. De solder les 13 opérations listées pour un montant total de désengagement de 973 909,34 €

Référence dossier	Pétitionnaire	Projet	Numéro Convention ou de délibération	Montant de la subvention attribuée	Total soldé	Total à désengager
2016-002	Saint-Leu	Mise à jour du schéma directeur AEP	2016/15	94 875,00 €	44 760,00 €	50 115,00 €
2016-032	Saint-Leu	Mise à jour du schéma directeur des EU et zonage d'assainissement	2017/16	21 024,75 €	18 696,15 €	2 328,60 €
2016-034	EPLEFPA	Organisation d'une action de formation et la création de supports de communication dans le cadre de la charte régionale "pour des collectivités sans pesticides à La Réunion"	2017/10	1 890,00 €	- €	1 890,00 €
2017-029	Saint-André	Travaux d'extension des réseaux EU en domaine public - chemin Cholet	2018/069	92 114,75 €	- €	92 114,75 €
2017-030	Saint-André	Travaux d'extension des réseaux EU en domaine public - Allée des Cocos	2018/070	102 135,25 €	- €	102 135,25 €
2017-048	Saint-André	Renouvellement et renforcement du réseau AEP sur le chemin Fantaisie	2018/057	62 040,00 €	- €	62 040,00 €
2017-049	Saint-André	Renouvellement du réseau AEP sur la rue Jules Ferry	2018/058	14 100,00 €	- €	14 100,00 €
2018-019	CIVIS	Assainissement des eaux usées et le renouvellement du réseau d'eau potable sur le chemin Guichard (commune de Saint-Louis)	2019/07	102 200,00 €	- €	102 200,00 €
2019-040	La Plaine des Palmistes	Construction d'un nouveau réservoir à Bras Piton	2019/094	290 932,78 €	- €	290 932,78 €
2019-065	CIVIS	Renforcement du réseau d'eau potable sur le chemin Bardeur à la Ravine des Cabris (commune de Saint-Pierre)	2020/20	167 623,50 €	165 645,54 €	1 977,96 €
2019-071	CIVIS	Diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif	2020/030	136 895,00 €	- €	136 895,00 €
2020-016	CIVIS	Renforcement du réseau d'eau potable Chemin Nassibou, Ligne Paradis sur la commune de Saint-Pierre	2020/043	99 000,00 €	- €	99 000,00 €
2020-006	CASUD	Acquisition d'un logiciel métier	2020/031	18 180,00 €	- €	18 180,00 €
TOTAL (2016-2021)				1 203 011,03 €	229 101,69 €	973 909,34 €

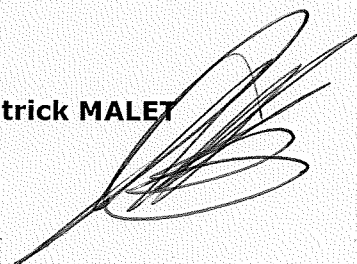
4. De répartir selon les objectifs les enveloppes d'aide financière comme suit

Objectifs	Montant de l'AP/AE	Réaffectation des cycles précédents	Valorisation	Montant actualisé de l'AP/AE
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	316 442,01 €	32 867,10 €	27 132,90 €	376 442,01 €
2. Préserver durablement la ressource en eau	16 570 048,19 €	0,00 €	-27 132,90 €	16 542 915,29 €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	17 454 913,97 €	0,00 €	0,00 €	17 454 913,97 €
4. Lutter contre les pollutions	15 750 896,97 €	0,00 €	0,00 €	15 750 896,97 €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	577 924,65 €	0,00 €	0,00 €	577 924,65 €
Total AP/AE 2016-2021	50 670 225,79 €	32 867,10 €	0,00 €	50 703 092,89 €

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET





Conseil d'administration du 19 mai 2021

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/009 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2

VU l'instruction codificatrice M52,

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant la présentation en séance du compte de gestion 2020 par Monsieur le Payeur départemental,

Considérant la présentation du compte administratif 2020 par le Directeur, ordonnateur de l'établissement,

Après en avoir délibéré

DECIDE

1. De constater la conformité des écritures du compte administratif et du compte de gestion,
2. D'adopter le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,
3. D'adopter le compte administratif de l'ordonnateur tel que ci-annexé et les résultats de clôture figurants au compte de gestion et au compte administratif :

Section de fonctionnement		
	Compte administratif 2020	Compte de gestion 2020
Dépenses réalisées	11 513 184,56 €	11 513 184,56 €
Recettes réalisées	14 029 705,71 €	14 029 705,71 €
Résultat de la Section de Fonctionnement	2 516 521,15 €	2 516 521,15 €
Reprise du résultat des exercices antérieurs	26 550 034,44 €	26 550 034,44 €
Résultat ou solde	29 066 555,59 €	29 066 555,59 €
Section de d'investissement		
Dépenses réalisées	9 764 322,59 €	9 764 322,59 €
Recettes réalisées	6 643 510,68 €	6 643 510,68 €
Résultat de la Section d'investissement	-3 120 811,91 €	-3 120 811,91 €
Reprise du résultat des exercices antérieurs	9 709 049,29 €	9 709 049,29 €
Résultat ou solde	6 588 237,38 €	6 588 237,38 €
Résultat global		
Résultat 2020	-604 290,76 €	-604 290,76 €
Résultat antérieur	36 259 083,73 €	36 259 083,73 €
Résultat cumulé	35 654 792,97 €	35 654 792,97 €

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**

P/Le Président,
 Le Président de Séance,

Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/010 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

VU l'instruction comptable relative à la M52,

Considérant d'une part le résultat d'exercice 2020 constaté à la section de fonctionnement soit 2 516 521,15 € ;

Considérant le résultat cumulé 2020 (résultat d'exercice + résultat antérieur) dit de clôture de la section de fonctionnement : 29 066 555,59 € ;

Considérant le résultat d'exercice 2020 de la section d'investissement - 3 120 811,91 € ;

Considérant le solde d'exécution 2020 de la section d'investissement (solde d'exercice + excédent d'investissement reporté) 6 588 237,38 € ;

Considérant le solde négatif des « restes à réaliser » d'investissement - 564 837,20 € ;

Considérant le résultat corrigé de la section d'investissement (prise en compte des restes à réaliser) positif soit 6 023 400,18 €.

DECIDE

D'affecter la totalité du résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement 29 066 555,59 € en recette de la section de fonctionnement au compte 002,

De reporter le Solde d'exécution de la section d'investissement 6 023 400,18 € en recette de la section d'investissement au compte 001.

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance,
Patrick MALET



Conseil d'administration du 19 mai 2021

Membres en exercice : 18 + Président
Membres présents : 8
Procuration(s) : 5
Suffrages exprimés : 13

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/011 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis

VU les articles L213-13 à L213-20 du code de l'environnement,
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2

VU l'instruction codificatrice M52,

VU le règlement budgétaire et financier

VU L'avis favorable de la commission programmation intervention et redevances en date du 28/04/2021

Considérant les propositions budgétaires en recette et dépense présentées en séance par l'ordonnateur de l'établissement, document annexé au présent rapport

Constatant l'équilibre du budget présenté,

DECIDE

1 : D'adopter par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires présentées représentant un budget global ventilé par sections tel que récapitulé ci-après :

BUDGET GLOBALISE 2021		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	40 778 760,59 €	40 778 760,59 €
INVESTISSEMENT	42 071 539,40 €	42 071 539,40 €
TOTAL BUDGET	82 850 299,99 €	82 850 299,99 €

De voter le Budget Supplémentaire 2021 par chapitre

Dépenses de fonctionnement				
Budget 2021				
LIBELLE		BP pour mémoire	Vote du BS	Total Budget
011	Charges à caractère général	3 146 990,76 €	404 400,00 €	3 551 390,76 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 466 480,00 €	- €	2 466 480,00 €
65	Charges de gestion courante (hors 65734 – 65738 – 6574)	50 400,00 €	81 500,00 €	131 900,00 €
65734	Subventions de F. maîtres d'ouvrages communaux ou intercommunaux	633 644,79 €	15 141,76 €	618 503,03 €
65738	Subventions de F. autres maîtres d'ouvrages de droit public	150 783,41 €	41 099,07 €	109 684,34 €
6574	Subventions de F. maîtres d'ouvrages de droit privé	15 000,00 €	1 960 035,99 €	1 975 035,99 €
66	Charges financières	22 000,00 €	38 000,00 €	60 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	151 000,00 €	25 000,00 €	176 000,00 €
68	Dotations aux provisions pour dépréciation	- €	141 627,25 €	141 627,25 €
023	Transfert entre section (023)	- €	24 702 184,15 €	24 702 184,15 €
042	Opérations d'ordre patrimoniales (amortissement)	5 075 906,04 €	1 770 049,03 €	6 845 955,07 €
Total dépenses Fonctionnement		11 712 205,00 €	29 066 555,59 €	40 778 760,59 €

Recettes de fonctionnement				
Budget 2021				
LIBELLE		BP pour mémoire	Vote du BS	Total Budget
70	Produits des services du domaine et ventes	24 000,00 €	- €	24 000,00 €
73	Impôt et taxe (redevances)	11 109 500,00 €	- €	11 109 500,00 €
74	Dotations et participations	550 000,00 €	- €	550 000,00 €
75	Autres produits d'activité	23 805,00 €	- €	23 805,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	0,00 €
78	Reprises sur provisions	- €	- €	0,00 €
002	Résultats antérieurs reportés	- €	29 066 555,59 €	29 066 555,59 €
013	Atténuation de charge	4 900,00 €	- €	4 900,00 €
Total recettes Fonctionnement		11 712 205,00 €	29 066 555,59 €	40 778 760,59 €

Dépenses d'investissement				
Budget 2021				
LIBELLE		BP pour mémoire	Vote du BS	Total Budget
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	75 000,00 €	125 000,00 €	200 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	350 000,00 €	148 120,06 €	498 120,06 €
21	Immobilisations corporelles	266 600,00 €	57 960,51 €	324 560,51 €
23	Immobilisations en cours	2 170 000,00 €	3 330 000,00 €	5 500 000,00 €
204	Subventions d'investissement (PPA)	6 214 306,04 €	29 334 552,79 €	35 548 858,83 €
27	Autres immobilisations financières	- €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'investissement*		9 075 906,04 €	32 995 633,36 €	42 071 539,40 €
<i>*dont 472 608,39 € de RAR</i>				

Recettes d'investissement				
Budget 2021				
LIBELLE		BP pour mémoire	Vote du BS	Total Budget
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 000 000,00 €	500 000,00 €	4 500 000,00 €
021	Transfert entre section (021)	- €	24 702 184,15 €	24 702 184,15 €
040	Opérations d'ordre (amortissement)	5 075 906,04 €	1 770 049,03 €	6 845 955,07 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	6 023 400,18 €	6 023 400,18 €
Total recettes d'investissement		9 075 906,04 €	32 995 633,36 €	42 071 539,40 €

2 : D'ouvrir les crédits de paiement au budget 2021 au titre des autorisations de programme et de l'autorisation d'engagement pour le cycle 2010-2015 du PPI de l'Office :

Objectif	CP 2021
AP 1 : PPA 2010-2015 HORS STEP PRIORITAIRE	412 328,39 €
AP 2 : PPA 2010-2015 STEP PRIORITAIRE	
AE 3 : PPA 2010-2015 HORS STEP PRIORITAIRE	148 028,18 €
Total	560 356,57 €

3 : D'adopter au budget 2021 la revalorisation et la réaffectation des enveloppes financières et d'inscrire les crédits de paiement 2021 au titre des autorisations de programme et des autorisations d'engagement d'aides financières du cycle 2016-2021 du PPI de l'Office de l'eau comme suit :

Objectifs	Montant de l'AP 9/12/2020	Valorisation mai 2021	Montant actualisé de l'AP	Montant engagé au 19/05/2021	Montant disponible au 19/05/21	Mandaté 31/12/2020	CP 2021 BP	CP BS 2021	CP BP +BS 2021	CP disponibles >2021
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	120 349,85 €	60 000,00 €	60 349,85 €	60 349,85 €	- €	55 969,85 €	4 380,00 €	0,00 €	4 380,00 €	- €
2. Préserver durablement la ressource en eau	16 549 294,19 €	27 132,90 €	16 522 161,29 €	16 332 537,92 €	189 623,37 €	7 500 933,36 €	2 232 789,60 €	6 788 438,33 €	9 021 227,93 €	- €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	17 432 913,97 €	17 318,68 €	17 415 595,29 €	17 365 480,29 €	50 115,00 €	7 550 520,21 €	2 431 958,02 €	7 433 117,06 €	9 865 075,08 €	- €
4. Lutter contre les pollutions	15 318 910,94 €	131 376,39 €	15 450 287,33 €	15 450 287,34 €	0,00 €	4 840 438,40 €	1 101 350,03 €	9 508 498,90 €	10 609 848,93 €	- €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	31 500,00 €		31 500,00 €	31 500,00 €	- €		31 500,00 €	- €	31 500,00 €	- €
Total AP 2016-2021	49 452 968,950 €	26 924,810 €	49 479 893,760 €	49 240 155,395 €	239 738,365 €	19 947 861,820 €	5 801 977,650 €	23 730 054,290 €	29 532 031,940 €	- €

Objectifs	Montant de l'AE 9/12/2020	Valorisation mai 2021	Montant actualisé de l'AE	Montant engagé au 19/05/2021	Montant disponible au 19/05/21	Mandaté 31/12/2020	CP 2021 BP	CP BS 2021	CP BP +BS 2021	CP disponibles >2021
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	196 092,16 €	120 000,00 €	316 092,16 €	316 092,16 €	- €	196 043,70 €	13 495,71 €	106 552,75 €	120 048,46 €	- €
2. Préserver durablement la ressource en eau	20 754,00 €	- €	20 754,00 €	20 754,00 €	- €	19 655,20 €	1 098,80 €	- €	1 098,80 €	- €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	22 000,00 €	17 318,68 €	39 318,68 €	39 318,68 €	- €	22 000,00 €	- €	17 318,68 €	17 318,68 €	- €
4. Lutter contre les pollutions	431 986,03 €	131 376,39 €	300 609,64 €	280 021,03 €	20 588,61 €	126 175,39 €	330 326,16 €	155 891,91 €	174 434,25 €	- €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	546 424,65 €		546 424,65 €	542 881,50 €	3 543,15 €	236 402,15 €	306 479,35 €	3 543,15 €	310 022,50 €	- €
Total AE 2016-2021	1 217 266,84 €	5 942,29 €	1 223 199,13 €	1 199 067,37 €	24 131,76 €	600 276,44 €	651 400,02 €	28 477,33 €	622 922,69 €	- €

Total AP + AE 2016-2021	50 670 226,79 €	32 867,10 €	50 703 092,89 €	50 439 222,77 €	263 870,12 €	20 548 138,26 €	6 453 377,67 €	23 701 576,96 €	30 164 954,63 €	- €
--------------------------------	------------------------	--------------------	------------------------	------------------------	---------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	------------

AP pour la création du siège de l'Office 2016-2021

Objectifs	Montant de l'AP	Valorisation mai 2021	Montant actualisé de l'AP	Montant engagé au 03/06/2020	Montant disponible au 03/06/2020	Mandaté 31/12/2020	CP 2021 BP	CP BS 2021	CP BP +BS 2021	CP disponibles >2021
Réalisation du siège de l'Office	5 000 000,00 €	500 000,00 €	5 500 000,00 €		5 500 000,00 €	- €	2 170 000,00 €	3 330 000,00 €	5 500 000,00 €	- €
Total AP 2016-2021	5 000 000,00 €	500 000,00 €	5 500 000,00 €	- €	5 500 000,00 €	- €	2 170 000,00 €	3 330 000,00 €	5 500 000,00 €	- €

Rappel : Le financement des autorisations de programme et des autorisations d'engagement sera assuré par le produit des redevances 2016 à 2021.

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/012 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DU TCO POUR LA REALISATION D'UNE STRATEGIE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE GEMAPI**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
VU la délibération 2020/053 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
VU le budget 2021 de l'établissement, notamment l'AE 2016-1 et les crédits ouverts au compte 6574-103
VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,


DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer au TCO une subvention dans le cadre de la fiche action n°1.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « La réalisation d'une stratégie de gestion des milieux aquatiques dans le cadre de la compétence GEMAPI », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 230 000,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 100 00,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 60 000,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. -L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2016-1. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section de fonctionnement au chapitre 65 article 6574-103

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance,
Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/013 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - CHEMIN LIGNE CHEREAU**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
VU la délibération 2020/053 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
VU le budget 2021 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,
VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la régie communautaire la Créole une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint-Paul - Chemin Ligne Chéreau », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 77 250,50 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 68 250,50 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 50%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 34 125,25 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance,
Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/014 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - IMPASSE JUJUBES /MIRABELLES**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
VU la délibération 2020/053 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
VU le budget 2021 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,
VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la régie communautaire la Créole une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint-Paul - Impasse Jujubes/ Mirabelles », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 117 275,27 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 102 300,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 56 265,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance,
Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/015 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - RUE DES PERDRIX**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
VU la délibération 2020/053 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
VU le budget 2021 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,
VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la régie communautaire la Créole une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint-Paul - Rue des Perdrix », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 109 018,36 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 90 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 49 500,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance,
Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/016 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - RUE DES PRIMEVERES**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
VU la délibération 2020/053 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
VU le budget 2021 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,
VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la régie communautaire la Créole une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint-Paul - Rue des Primevères », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 132 959,17 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 105 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 57 750,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance,
Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/017 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - CHEMIN DES REMPARTS**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
VU la délibération 2020/053 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
VU le budget 2021 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,
VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la régie communautaire la Créole une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint-Paul - Chemin des Remparts », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 63 339,99 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 48 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 26 400,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance,
Patrick MALET



Conseil d'administration du 19 mai 2021

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/018 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL - CHEMIN PAVADE

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
 VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
 VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
 VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
 VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
 VU la délibération 2020/053 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
 VU le budget 2021 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,
 VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la régie communautaire la Créole une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint-Paul - Chemin Pavadé », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 56 303,13 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 49 553,13 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 27 254,22 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**

P/Le Président,
 Le Président de Séance,

Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/019 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA CIVIS**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
 VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
 VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
 VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
 VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
 VU la délibération 2020/053 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
 VU le budget 2021 de l'établissement, notamment l'AP 2016-4 et les crédits ouverts au compte 204141-401,
 VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIVIS une subvention dans le cadre de la fiche action n°4.1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la CIVIS », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 168 457,50 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 150 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 50%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 75 000,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-4. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204141-401

Fait à Saint-Denis, le

19 MAI 2021P/Le Président,
Le Président de Séance**Patrick MALET**

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 12

Vote : - Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/020 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CINOR POUR LA REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA RUE JEAN CHATEL**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
VU la délibération 2020/053 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
VU le budget 2021 de l'établissement, notamment l'AP 2016-4 et les crédits ouverts au compte 204142-402,
VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DÉCIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CINOR une subvention dans le cadre de la fiche action n°4.2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « La réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Jean Chatel », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 264 057,42 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 160 800,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 96 480,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-4. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-402

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance,
Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 12

Vote : - Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/021 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CINOR POUR L'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USEES SUR LA RUE DU GENERAL DE GAULLE A SAINTE-MARIE**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
VU la délibération 2020/053 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
VU le budget 2021 de l'établissement, notamment l'AP 2016-4 et les crédits ouverts au compte 204142-402,
VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CINOR une subvention dans le cadre de la fiche action n°4.2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « L'extension du réseau public de collecte des eaux usées sur la rue du Général de Gaulle à Sainte-Marie », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 369 525,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 369 525,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 221 715,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-4. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-402

Fait à Saint-Denis, le

19 MAI 2021P/Le Président,
Le Président de Séance,
Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 12

Vote : - Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/022 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CINOR POUR L'OPERATION D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA RUE DU BEARN**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
 VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
 VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
 VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
 VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
 VU la délibération 2020/053 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
 VU le budget 2021 de l'établissement, notamment l'AP 2016-4 et les crédits ouverts au compte 204142-402,
 VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

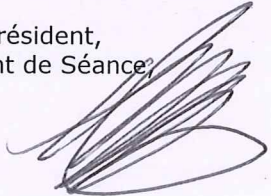
DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CINOR une subvention dans le cadre de la fiche action n°4.2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « L'opération d'extension du réseau d'eaux usées de la rue du Béarn », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 66 770,28 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 61 600,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée qui sera, le cas échéant, ajustée en fonction du montant total des aides attribuées, afin de ne pas dépasser le cumul de 80% d'aides publiques : 36 960,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-4. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-402

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance


Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5 8

Suffrages exprimés : 9

Vote : - Pour : 9

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/023 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CASUD POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL METIER**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
VU la délibération 2020/053 portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
VU le budget 2021 de l'établissement, notamment l'AE 2016-4 et les crédits ouverts au compte 65734-405,
VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CASUD une subvention dans le cadre de la fiche action n°4.5 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « Acquisition d'un logiciel métier », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 38 360,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 10 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 50%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 5 000,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2016-4. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section fonctionnement au chapitre 65 article 65734-405.

Fait à Saint-Denis, le

19 MAI 2021P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 12

Vote : - Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/024 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CINOR POUR LA SECURISATION DU RESEAU D'AEP DANS LES HAUTS DE SAINTE-MARIE**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,
VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,
VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau,
VU les délibérations portant réaffectation des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021,
VU la délibération 2020/058 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 09 décembre 2020 portant adoption des mesures transitoires,
VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 28 avril 2021,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. Dans le cadre des mesures transitoires prévues par le programme pluriannuel de l'Etablissement de se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CINOR une subvention au titre de la fiche action n°2.2, pour des « La sécurisation du réseau d'AEP dans les hauts de Sainte-Marie », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 2 816 749,50 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 1 000 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 30%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 300 000,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds à partir du 1^{er} janvier 2022,

3. L'engagement financier de cette décision sera établi sur la base du futur cadre d'intervention.

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0**DELIBERATION 2021/025 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS****Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R 213-59 à 71 du code de l'environnement ;
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 ;
VU les crédits inscrits au budget de l'Office de l'eau,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

- de créer le poste d'agent chargé de la prévention des risques et des conditions de travail,
- de régulariser les postes d'animateur médiateur scientifique et de chargé du développement de l'hydrométrie par imagerie,
- d'adopter le tableau des effectifs et des emplois évolué de l'Office de l'eau Réunion :

emploi et cadre d'emploi, poste et fonction	no 99 DE 1974-289740136-20210519-DEL IB_2021_			
	ouvert	ouvert par titulaire	ouvert par contractuel	à pourvoir
directeur général : attaché principal, ingénieur principal, administrateur, ingénieur en chef, ingénieur en chef hors classe directeur général	1	1		0
directeur : attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal directeur	3	3		0
chef de service : technicien principal 2ème ou 1ère classe, attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal chef de service	6	5	1	0
chef de projet : ingénieur principal chef de projet en planification & évaluation	1	1		0
chargé de projet principal : attaché, ingénieur chargé du développement de l'hydrométrie par imagerie	7	6	1	0
hydrogéologue	1	1		
chargée de la maîtrise des pollutions	1	1		
écologue	2	2		
chargée d'ingénierie de financement	1			1
animateur médiateur scientifique chargé de la gestion territoriale de l'eau & coopération	1	1		
hydrologue	1	1		
chargé de projet : agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, rédacteur, rédacteur principal 2ème ou 1ère classe, technicien principal 2ème ou 1ère classe	13	6	7	0
logisticien en hydrométrie	1	1		
coordinateur des moyens techniques	1	1		
chargé de l'évaluation des procédés	1			1
chargée de ressources informatiques	1			1
chargée des réseaux de communication	1			1
chargé des usages de l'eau	1	1		
informaticien	1	1		
hydrométricien coordonnateur	1	1		
chargée de protection de la santé & de sécurité au travail	1			1
chargée de projet transversal	1	1		
technicien informatique	1			1
technicien écologue	1			1
animateur médiateur scientifique	1			1
gestionnaire administratif et financier : adjoint administratif principal 1ère classe, rédacteur, rédacteur principal 2ème ou 1ère classe	3	3		0
gestionnaire de ressources humaines	1	1		
gestionnaire financière et administrative	1	1		
gestionnaire RH et financier	1	1		
assistant technique : adjoint technique, adjoint technique principal 2ème ou 1ère classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal	4	3		1
assistant technique	3	3		
agent chargé de la prévention des risques et des conditions de travail	1			
total	38	28	9	1

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**

P/Le Président,

Le Président de Séance,

Patrick MALET



**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote :

- Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/026 : PARTENARIAT DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT POUR LA MISE AU POINT D'UN OUTIL D'EVALUATION BIOLOGIQUE DES EAUX DE TRANSITION DE LA REUNION - PROJET : TRANSPHYT**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 2 décembre 2015 validant le programme pluriannuel d'intervention pour la période 2016-2021,
- VU le budget de l'établissement,
- VU l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

- de se prononcer favorablement sur la réalisation du partenariat de recherche et développement entre l'Office de l'eau Réunion, MicPhyc, OCEA Consult' et ARTEMIS en vue du développement d'un outil d'évaluation des eaux de transition de La Réunion ;
- de se prononcer favorablement sur l'intervention financière de l'Office de l'eau à hauteur maximale de **34 403, 52 € TTC** dont 20 210,40 € TTC en faveur de MYCPHYC, 8 422,12 € TTC en faveur d'OCEA et 5 760,00 € TTC en faveur d'ARTEMIS ;
- d'autoriser le Directeur à signer la convention de partenariat et tout document en rapport avec cette opération.

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance,**Patrick MALET**

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote :

- Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/027 : CONVENTION DE RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION POUR L'ETUDE DES POPULATIONS D'INVERTEBRES AQUATIQUES DES COURS D'EAU DES HAUTS DE LA REUNION - PROJET INVERDO**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 2 décembre 2015 validant le programme pluriannuel d'intervention pour la période 2016-2021,
- VU le budget de l'établissement,
- VU l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

- De se prononcer favorablement sur la réalisation du partenariat de recherche et développement entre l'Office de l'eau Réunion et OCEA Consult' en vue du programme d'étude d'invertébrés aquatiques des cours d'eau des Hauts de La Réunion ;
- De se prononcer favorablement sur l'intervention financière de l'Office de l'eau à hauteur maximale de **48 550 € TTC** à Océa Consult' ;
- D'autoriser le Directeur à signer la convention de partenariat et tout document en rapport avec cette opération.

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance,**Patrick MALET**

**Conseil d'administration du 19 mai 2021**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/028 : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020-2022 EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION DU FUTUR SIEGE DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION AUPRES DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis**

Vu les articles L213-13 à 20 et R 213-59 à 71 du code de l'environnement ;

Vu les articles L2337-3, L3336-1, L4333-1 et L5211-36 du CGCT portant sur le recours à l'emprunt des communes, des départements, des régions et des EPCI ;

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la délibération 2018/081 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 12 septembre 2018 portant sur la réalisation du siège de l'établissement ;

Vu l'offre de l'Agence française du développement en date du 28/04/2021 ;

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1- de répondre à l'offre de l'Agence française de développement correspondant à 44% du besoin, compte tenu du taux fixe et de l'absence de garantie, selon les conditions suivantes :

Prêteur	Agence Française de Développement
Montant	2 millions d'euros
Durée	21 ans dont 1 an de différé d'amortissement
Objet de la convention	Financement partiel du programme d'investissement 2020-2022
Tranche obligatoire	31/07/2021 au 31/07/2042
Date de versement	5 jours ouvrés à compter de la date d'envoi de la lettre de confirmation de versement
Taux d'intérêt	0,38%* fixe
Base de calcul	Capital + intérêt constant base 360 jours sur 360 jours
Périodicité/échéance	Semestrielle
Amortissement	Progressif
Commission d'ouverture	0,50% (plafond 10 000 euros)
Commission d'engagement**	0,50%
Garantie	Pas de garantie

* Le taux est mentionné à titre indicatif et sera réévalué à compter de la signature de la convention de prêt. Un taux d'intérêt fixe sera calculé et appliqué à chaque tirage du prêt sur la base du Taux Fixe de Référence de la convention de crédit majoré ou minoré de la variation du taux index TEC 10 ans (entre le TEC 10 ans de la convention et le TEC 10 ans du jour de fixation du taux)

** La commission d'engagement de 0,50% applicable au montant restant à verser du prêt à compter du 04/03/2022, soit 14 mois après la date d'octroi

2- de prendre l'engagement, au nom de l'établissement, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

3- de prendre l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances ;

4- de conférer toutes délégations utiles au Directeur de l'Office de l'eau, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**P/Le Président,
Le Président de Séance,**Patrick MALET**



Conseil d'administration du 19 mai 2021

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 8

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2021/029 : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION DU FUTUR SIEGE DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mai 2021 au 14 rue Henri LEVENEUR- à Saint-Denis

Vu les articles L213-13 à 20 et R 213-59 à 71 du code de l'environnement ;

Vu les articles L2337-3, L3336-1, L4333-1 et L5211-36 du CGCT portant sur le recours à l'emprunt des communes, des départements, des régions et des EPCI ;

VU les dispositions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la délibération 2018/081 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 12 septembre 2018 portant sur la réalisation du siège de l'établissement ;

Vu l'offre de la Banque postale en date du 17/05/2021 ;

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1- de répondre à l'offre de la Banque postale couvrant 56% du besoin, compte tenu du taux fixe et de l'absence de garantie, selon les conditions suivantes :

Prêteur	Banque Postale
Montant	2,5 millions d'euros
Durée	21 ans et 1 mois
Objet du contrat	Financer les investissements
Tranche obligatoire à taux fixe	30/07/2021 au 01/08/2042
Date de versement	30/07/2021
Taux d'intérêt	1,22% fixe
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur une année de 360 jours
Périodicité/échéance	Trimestrielle
Amortissement	Constant
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,10%
Garantie	Pas de garantie

2- de prendre l'engagement, au nom de l'établissement, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

3- de prendre l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances ;

4- de conférer toutes délégations utiles au Directeur de l'Office de l'eau, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait à Saint-Denis, le **19 MAI 2021**

P/Le Président,
Le Président de Séance

Patrick MALET